A passerelle **PERMIS A** **tarif au 01/04/2026(Validité 2 mois)**

AUTO ECOLE MARMOUYET

S.A.R.L. MARMOUYET-FOUET

n°agrément E 12 032 0213 0

33 rue Rouget De Lisle - 32000 AUCH

autoecolemarmouyet@gmail.com

05-62-05-10-04

rejoignez nous sur Facebook

www.autoecolemarmouyet.com

Constitution de votre dossier à l'auto école

Scans des pièces demandées à envoyer à l'adresse mail : autoecolemarmouyet@gmail.com ou photocopies de couleur et de bonne qualité
ces pièces seront envoyées à l'ANTS pour valider la demande d'inscription

- **E*photo*** *non utilisé, nous aurons besoin du code numérique (partie gauche de la plaquette) ainsi que de 2 photos.*

- **Carte d'identité** recto et verso

- **Permis de conduire** recto et verso

- Justificatif de domicile de moins de 6 mois :
attestation de contrat ou facture EDF/EAU/Téléphone (Pas d'échéancier)

- Si moins de 25 ans:(certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense, ou attestation de convocation (numéro à contacter : **09-70-84-51-51)**

La formation doit avoir une durée de 7H minimum (voir programme au verso) et est validée par une attestation de formation. L'auto école se charge de la fabrication du permis auprès de l'ANTS.

252,00 € TTC stage groupe

(7 heures de formation + fabrication du permis)

Prochain stage: samedi 27/06/2026 de 09h à 12h et de 13h à 17h

Une permanence bureau est assurée les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que le samedi de 9h00 à 12h00

- Le programme de la formation

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective d'un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes. Elle s'inscrit dans une démarche « post-permis » et a notamment pour objectifs :
- d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Séquence 1. — Théorie (durée : 2 heures)

Présentation. Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentologie, détection, vitesse, conduite et produits psychoactifs.

Présentation : l'(es) élève(s) est (sont) amené(s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table en cas de formation collective, à partir des éléments suivants : type de permis détenu(s) et année(s) d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette(s) utilisée(s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage...

Accidentologie, vitesse, détection :

Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentologie routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.

Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes.

Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :
- vitesse et perception visuelle ;
- vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ;
- vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.

Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute.

Conduite et produits psychoactifs :

Statistiques : lien entre produits psychoactifs (notamment alcool, drogues et médicaments) et accidentologie routière.

Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite.

Les sanctions.

Séquence 2. — Maniabilité hors circulation (durée : 2 heures) accès par la rue du Professeur Ramon à 5 minutes de l'auto école, aux horaires ouvrables de l'auto école)

(Durant cette séquence, chaque élève doit disposer d'une motocyclette).

L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2.

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous ; ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.

Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :
- mouvements et positionnements du regard ;
- mouvements et positionnements de la tête et du corps ;
- comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.

Explications et travail sur le freinage :
- Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée ;
- Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante ;
- Explications sur le transfert des masses ;
- Comment s'arrêter et repartir en courbe.

Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :
- Réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

Séquence 3. — Circulation et clôture de la formation (Durée : 3 heures. Pour cette séquence une seule motocyclette est utilisée).

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.
- la séquence de circulation s'effectue avec un maximum de quatre élèves ;
- dans le véhicule suiveur prend place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette ainsi que, le cas échéant, au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique ;
- Chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, à l'issue desquelles 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.

Ce bilan comprend :
- Le ressenti de l'élève sur sa prestation ;
- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation ;
- Un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW ;

Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective).